



N° de résolution  
ou annotation



Une assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 5<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ** à 13h00 et à l'endroit habituel des séances du conseil.

Sont présents en visioconférence :

Elaine Thivierge	Conseillère	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller et maire suppléant	siège no 4
Charles Chateauvert	Conseiller	siège no 5
Alain Déry	Conseiller	siège no 6

Sont absents :

Vinciane Peeters	Mairesse	
Marco Legault	Conseiller	siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	siège no 2

**Les élus présents FORMANT QUORUM** sous la présidence du Maire suppléant M. Pierre Lemay.

Assiste également à la séance extraordinaire, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La Directrice-générale et greffière-trésorière Mme Mélisa Camiré, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 3 février 2025, par voie technologique, incluant les membres absents, conformément à l'article 156 du code municipal du Québec.

Il y a aucune personne dans l'assistance et en ligne

---

1. **Ouverture de la séance**

M. Pierre Lemay, Maire suppléant déclare l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 13h02.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2025-02-5312

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.



N° de résolution  
ou annotation

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption – Règlement 2025-442 décrétant un emprunt de 427 555 \$ pour la construction d'un garage municipal
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Adoption – Règlement 2025-442 décrétant un emprunt de 427 555 \$ pour la construction d'un garage municipal

**ATTENDU QUE** la municipalité de Bolton-Est travaille sur le projet de construction de garage municipal sur le lot 4 859 247;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Bolton-Est est admissible au financement du Programme d'amélioration e de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-02-5313

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil adopte le règlement 2025-442 décrétant un emprunt de 427 555\$ pour la construction d'un garage municipal

ADOPTÉE

4. Période de question

Aucune question.

5. Levée de la séance

2024-02-5314

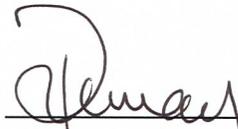
**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 13h11.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

  
\_\_\_\_\_  
**PIERRE LEMAY**  
Maire suppléant

  
\_\_\_\_\_  
**MÉLISA CAMIRÉ**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Pierre Lemay, Maire suppléant de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.